



EMPLOIS D'AVENIR



Objectif

150000 emplois soutenus par l'Etat en faveur des jeunes de 16 à 25 ans

Ils ont pour ambition :

- ▣ améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.
- ▣ permettre une première expérience professionnelle réussie pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable .
- ▣ permettant aux jeunes d'atteindre à terme une qualification plus élevée et de réaliser leurs projets personnel et professionnel.

Pour ce faire, les emplois d'avenir reposent sur plusieurs spécificités à la hauteur de l'enjeu :

- ▣ des moyens financiers importants mobilisés par l'État
- ▣ des actions de formation comme clés de réussite du parcours du jeune financées avec le concours des OPCA.
- ▣ un accompagnement externe renforcé durant l'emploi d'avenir via le conseiller Mission Locale ou Cap Emploi (pour les salariés reconnus travailleurs handicapés)

Qu'est ce que c'est ?

C'est un contrat écrit de droit privé à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) d'une durée de 3 ans

L'emploi d'avenir est prévu à temps plein

Pour quelles Entreprises ?

Vous êtes une entreprise du secteur marchand et vous vous développez dans un secteur créateur d'emplois et susceptible d'offrir des perspectives de développement durable.

Vous avez été identifié comme prioritaires dans le schéma d'orientation régional

14 FILIERES OU SECTEUR SELIGIBLES :

Filière Aéronautique ; Métallurgie ; Agro-alimentaire ; Agriculture ;
Construction-BTP ; Filière Eco-activités ; Economie sociale et
solidaire ; Entreprises privées des services à la personne ; Industrie
pharmaceutique ; Maroquinerie ; Sport ; Logistique ; EPHAD ;
Propreté ; Filière bois.

D'autres filières peuvent aussi être concernées sous réserve d'acceptation du dossier par la DIRECCTE, vous référer à votre contact Mission Locale.

Pour quel public ?

Les jeunes de 16 à 25 ans révolus (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) qui sont sans emploi (de 6 à 12 mois)

- ▣ les jeunes sortis sans diplôme de leur formation initiale
- ▣ les jeunes peu qualifiés de niveau V avec diplôme (CAP ou BEP)
- ▣ les jeunes diplômés de Bac à Bac+3 issu d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS) ou d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) seront soumis à une demande de dérogation auprès des services de la DIRECCTE.

Mise en œuvre

- ▣ Le Service Emploi Entreprise de la Mission Locale est le prescripteur des Emplois d'Avenir. (Les bénéficiaires de ces contrats doivent être inscrits à la Mission Locale ou Cap Emploi).
- ▣ A Clermont-Fd, près de 5000 Jeunes sont accompagnés par les Conseillers en Accompagnement de Mission Locale dans leurs démarches de recherche d'emploi et de projets de formation.
- ▣ Le SEE vous propose de :
 - diffuser vos offres d'emplois d'Avenir auprès des jeunes suivis
 - identifier les profils éligibles correspondants à vos besoins
 - Préparer les candidats au cours d'ateliers

L'employeur , le jeune retenu et le référant EAV signent le CERFA permettant de demander l'attribution de l'aide financière auprès de l'ASP

Mise en œuvre

- ▣ En début de prise de poste un dossier d'Engagement est signé par l'Employeur, le salarié, le conseiller Mission Locale permettant de construire le plan de formation à envisager.
- ▣ Vous bénéficiez d'un interlocuteur au sein de la Mission Locale pour suivre le salarié au cours de l'emploi. Il vous aide, en lien avec votre Conseiller OPCA, au choix du projet de formation de votre salarié lors des étapes de bilans (un bilan à 3 mois de poste, un autre à 6 mois de poste puis un par an jusqu'à 3 ans).

Aides financières pour les Entreprises privées

- ▣ L'aide forfaitaire mensuelle de l'État est fixée à 35% du SMIC brut. La rémunération a minima correspond au SMIC horaire (9,43 € brut de l'heure au 1er janvier 2013).

A titre indicatif :

- ▣ Le coût restant à votre charge sera d'environ 1 151 € pour un Emploi d'Avenir à temps complet (35 heures) pour un salarié rémunéré au SMIC pris en charge à 35%.
- ▣ Les exonérations de cotisations de charge de SS s'appliquent
- ▣ L'aide est assurée pour une durée de 3 ans

Annexe 2 : Montants de l'aide relative à l'emploi d'avenir et reste à charge pour l'employeur

SMIC horaire au 1^{er} janvier 2013: 9,43 € RSA socle pour une personne isolée: 483,2 €		Etat
Taux de prise en charge		35 %
Durée hebdomadaire de référence		35
Rémunération brute (référence 1 SMIC)		1 430,22
Assiette de cotisation		1 430,22
Cotisations patronales de droit commun : taux moyens d'appel	- Sécurité sociale	30,68 %
	- Autres sécurité sociale	0,6 %
	- Chômage	4,3 %
	- Protection complémentaire	5,7 %
	- Autres	1,8 %
Total		43,08 %
Cotisations patronales de droit commun : montants	- Sécurité sociale	438,79
	- Autres sécurité sociale	8,58
	- Chômage	61,50
	- Protection complémentaire	81,52
	- Autres	25,74
Total		616,14
Coût salarial employeur avec cotisations patronales		2 046,35
Exonérations	- Sécurité sociale	
	- Autres	
	Total	
Montant des exonérations	- Sécurité sociale	- 365,51
	- Autres	
	Total	- 365,51
Coût salarial employeur diminué des exonérations		1 680,85
Montant total de l'aide à l'employeur		500,58
Participations CG si bRSA		
Participation Etat		500,58
Montant aides de l'Etat + Exonérations		866,08
Aide totale à l'employeur y compris Exonérations		866,08
Coût salarial employeur diminué des exonérations et des aides de l'Etat		1 180,27

**Ce tableau n'a pas vocation à illustrer des cas types mais bien des cas moyens. Ainsi les taux de cotisations pris en compte résultent de moyennes entre les taux moyens d'appel applicables aux employeurs de + de 10 salariés et ceux de moins de 10. De même pour les mesures du secteur non marchand une moyenne est faite entre les taux moyens d'appel applicables aux employeurs affiliés Unédic et les employeurs non affiliés. En outre, c'est la moyenne nationale qui est prise en compte s'agissant des taux AT-MP (à l'exception des ACI pour lesquels le taux forfait de 1,5 % s'applique), alors même que ceux-ci sont définis régionalement et varient en fonction de l'établissement considéré et au sein même de l'établissement. Enfin, le versement transport est exclu du périmètre des calculs du fait de sa grande variabilité au niveau national.*

Mode opératoire

Vous rapprocher de la **Mission Locale de Clermont-Communauté** si votre entreprise/votre futur salarié réside au sein des communes suivantes :

Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Ceyrat, Chamalières, châteaugay, Clermont-ferrand, Durtol, Gerzat, Nohanent, Orcines, Pérignat-les-Sarliève, Romagnat, royat, Saint-Genès-Champanelle

Contact : Anne-Sophie Alvarez/Tel : 04 73 42 17 57

annesophie.alvarez@misionlocale-clermont.com

Pour les autres communes de domiciliation de votre Entreprise, veuillez vous référer à la liste ci-jointe :

Autres contacts

mission locale DU LIVRADOIS - FOREZ

16 Av Marechal Foch
BP 57
63 600 AMBERT

Tél : 04 73 82 05 88

Fax : 04 73 82 70 96

Mail : info@missionlocaleambert.com

mission locale D'AURILLAC

17 Place de la Paix

15 000 AURILLAC

Tél : 04 71 45 60 35

Fax : 04 71 45 60 36

Mail : mission-locale-d-aurillac@wanadoo.fr

mission locale DU BASSIN D'EMPLOI DE BRIOUDE

Rue du 21 Juin 1944

BP 123

43 100 BRIOUDE

Tél : 04 71 74 94 33

Fax : 04 71 74 85 53

Mail : accueil@missionlocalebrioude.fr

Autres contacts

mission locale DE COURNON/BILLOM

10 Place Jean Jaurès

63 800 COURNON D'AUVERGNE

Tél : 04 73 84 42 76

Fax : 04 73 84 83 78

Mail : mission.locale.cournon@wanadoo.fr

mission locale DU VAL D'ALLIER

22 rue du Huit Mai

BP 77

63 502 ISSOIRE CEDEX

Tél : 04 73 89 05 85

Fax : 04 73 55 07 73

Mail : contact@mission-locale-issoire.com

mission locale DU VELAY

Cité Négocia

2 rue Pierret

43 000 LE PUY EN VELAY

Tél : 04 71 07 09 09

Fax : 04 71 02 70 53

Mail : mission.localeduvelay@mislocvelay.org

mission locale AVENIR JEUNES

Place Jean Jaurès

03 100 MONTLUCON

Tél : 04 70 05 28 74

Fax : 04 70 05 66 38

Mail : avenir.jeunes@mission-locale.asso.fr

Autres contacts

mission locale ESPACE JEUNES AGGLOMERATION MOULINOISE

1-3 rue Berthelot

SESAME

03 000 MOULINS

Tél : 04 70 48 52 22

Fax : 04 70 48 52 23

Mail : ml.moulins.dir@gmail.com

mission locale RIOM - LIMAGNE - COMBRAILLES

12 rue Gilbert Romme

BP 70146

63 203 RIOM CEDEX

Tél : 04 73 38 50 13

Fax : 04 73 63 13 80

Mail : accueilml@mission-locale-riom.fr

mission locale DES HAUTES TERRES ET DU NORD OUEST CANTAL

5 avenue du Docteur Mallet

15 100 SAINT FLOUR

Tél : 04 71 60 40 25

Fax : 04 71 60 31 52

Mail : mlhautesterres.stflour@orange.fr

Autres contacts

mission locale **ESPACE JEUNES DE VICHY ET SA REGION**

9 Place de l'Hôtel de Ville

03 200 VICHY

Tél : 04 70 30 15 30

Fax : 04 70 30 15 49

Mail : contact@mlvichy.fr

mission locale **de THIERS**

7 rue Fernand Forest

63 300 THIERS

Tél : 04 73 80 49 69

Fax : 04 73 80 45 57

Mail : ml.thiers@wanadoo.fr